

CORONAVIRUS : La Société de sauvetage vous rappelle ses règles d'hygiènes

Montréal, 10 mars 2020 – Bien que la santé publique internationale ait qualifié l'écllosion du coronavirus (COVID-19) de pandémie, le Québec et le reste du Canada ont peu de chance d'être exposés au virus et présentement, le risque de contagion est mince. Les données épidémiologiques actuelles indiquent que la transmission du COVID-19 de personne à personne semble se faire principalement lors d'un contact avec les gouttelettes des sécrétions respiratoires d'un cas symptomatique. Puisque des particules virales se retrouvent également dans les selles, une transmission fécale/orale du coronavirus est aussi possible¹.

La Société de sauvetage comprend que certains usagers de lieux de baignade pourraient craindre la transmission du COVID-19 en fréquentant les centres aquatiques, mais elle tient à rassurer la population concernant les risques de propagation du virus dans les milieux aquatiques. Bien que plausiblement présent dans l'eau des centres aquatiques dus aux matières fécales et aux sécrétions nasales, la santé publique internationale n'est pas encore certaine de la capacité du COVID-19 à survivre dans l'eau chlorée. En effet, les coronavirus seraient en général assez sensibles aux effets du chlore, soit du même ordre qu'E. coli².

Ce qui signifie que les approches standard d'hygiène existantes, déjà utilisées pour fréquenter et/ou travailler en toute sécurité dans les milieux aquatiques, demeurent les mêmes et qu'aucune modification spéciale ou spécifique ne doivent être apportée en raison du COVID-19. La Société de sauvetage tenait tout de même à rappeler ces exigences en matière d'hygiène afin de contrôler la transmission de maladies lors de votre présence en centres aquatiques :

- Lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, surtout après avoir été aux toilettes et après avoir manipulé des aliments (utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool à 60% si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau)
- Lorsque vous toussiez ou éternuez :
 - toussiez ou éternuez dans un papier-mouchoir ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main
 - jetez immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée de plastique et lavez-vous ensuite les mains
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche sans vous être d'abord lavé les mains
- Nettoyez souvent les surfaces fréquemment touchées avec des nettoyants ménagers ordinaires ou de l'eau de javel diluée (une partie d'eau de Javel pour neuf parties d'eau) :
 - Carrousel
 - Toilettes
 - Téléphones
 - Comptoir d'accueil
 - Terminal débit/crédit
 - Poignées de portes et portes d'accès
 - Casiers

La Société de sauvetage tenait également à rappeler les règles de bases d'hygiènes dans le cadre des cours de formation en réanimation, car elles aident à réduire le risque de contracter ou de transmettre une infection. Bien que la venue du COVID-19 demande rigueur et constance dans le nettoyage des équipements lors des cours de formation, le nettoyage les bases d'hygiène demeurent le même. Les mannequins utilisés pour les cours de formation en réanimation (notamment la RCR) doivent être nettoyés soigneusement et désinfectés immédiatement après les cours, et ce, en tout temps.

Lorsque vous vous exercez à réanimer une victime et à pratiquer la RCR sur un mannequin :

- Ne mangez pas et ne mâchez pas de gomme;
- Ne participez pas à la procédure d'insufflation si vous avez une infection respiratoire (rhume; grippe, coronavirus, etc), des plaies ouvertes sur les mains ou la bouche;
- Ne portez pas de rouge à lèvres;
- Lavez-vous les mains avant et après avoir travaillé sur les mannequins;

Si vous partagez le mannequin avec une autre personne pendant le cours :

- Essuyez le visage du mannequin avec un tampon de gaze;
- Essuyez le visage du mannequin avec une solution désinfectante et nettoyez l'intérieur de la bouche du mannequin;
- Laissez le visage du mannequin humide pendant 30 secondes avant de passer le mannequin à l'autre personne.

Tous les moniteurs de la Société de sauvetage doivent également s'assurer que les candidats inscrits à un cours ou à une requalification aient accès, utilisent et soient formés à l'utilisation du masque de poche ou de toute autre barrière de protection³ approuvée. Les barrières de protection doivent être utilisées en tout temps lorsque la respiration artificielle, la réanimation cardiorespiratoire et le dégagement des voies respiratoires sont pratiqués. Une des priorités de la Société de sauvetage est de s'assurer que les candidats maîtrisent l'utilisation des barrières de protection pour qu'ils soient prêts à les utiliser lors de situations réelles.

- 30 -

1. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/maladies-infectieuses/2020-02-28_covid-19_fiche_tableau_clinique_inspq.pdf
2. https://www.waterra.com.au/_r9550/media/system/attrib/file/2200/WaterRA_FS_Coronavirus_V11.pdf
3. https://www.sauvetage.qc.ca/sites/default/files/img_site/PolitiqueBarrieresDeProtection_FR_FINAL.pdf

Source : Anne-Marie Francoeur
Responsable – Communication et relations publiques
Société de sauvetage
Téléphone : 514 252-3100, poste 3737 ou 1 800 265-3093
Courriel : amfrancoeur@sauvetage.qc.ca